



Assemblée générale

Distr. générale
20 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 101 d) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Au cours de la période considérée, le Centre régional a continué de promouvoir le dialogue et le renforcement de la confiance dans la région et au-delà en organisant la quinzième Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, tenue sur l'île de Jeju (République de Corée) en novembre 2016, et la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, tenue à Nagasaki (Japon) en décembre 2016. Ces réunions ont constitué des occasions importantes d'examiner les principaux enjeux représentés pour les régimes internationaux de non-prolifération par les armes de destruction massive. Les participants ont mis l'accent sur les liens entre la sécurité des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques et la cybersécurité et passé en revue différentes mesures propres à améliorer l'efficacité de l'actuel cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Centre a œuvré en faveur de l'universalisation et de l'application des instruments multilatéraux de non-prolifération et de maîtrise des armements, en mettant des programmes de renforcement des capacités à la disposition des États Membres en faisant la demande. Dans ce contexte, il a organisé des ateliers sous-régionaux et nationaux à l'intention des États insulaires du Pacifique et des États de l'Asie du Sud-Est afin d'améliorer leur aptitude à contrôler les armes légères et de

* A/72/50.



petit calibre et les autres armes classiques et de les aider à appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ainsi que le Traité sur le commerce des armes. Il a par ailleurs entrepris, avec le Gouvernement philippin, un projet d'assistance technique et juridique pour renforcer la maîtrise des armes légères. Depuis juillet 2016, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, il s'investit dans un projet commun visant à favoriser l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans les États d'Asie centrale et en Mongolie.

En application de la résolution 70/65 de l'Assemblée générale, le Centre a été transféré de Bangkok à Katmandou et a repris ses activités depuis le Népal le 6 février 2017.

Le Centre dépend entièrement des contributions volontaires qui lui sont versées pour financer son programme d'activités. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, en particulier le Népal, pays hôte, et les autres partenaires qui ont permis au Centre de mener à bien ses programmes grâce à leurs contributions financières et en nature. Il tient également à remercier la Thaïlande pour son appui, qui a permis au Centre de fonctionner à titre provisoire depuis Bangkok. Il invite les pays de la région ainsi que les autres à verser des contributions volontaires au Centre pour lui permettre de poursuivre ses activités et de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres d'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et les activités qu'ils conviennent d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il facilite et coordonne les travaux conduits dans la région par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU.

2. Dans sa résolution 71/78, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre durant l'année écoulée et a réaffirmé qu'elle appuyait énergiquement le rôle qu'il jouait dans la promotion des actions engagées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité de ses États Membres en Asie et dans le Pacifique. Elle a également remercié le Gouvernement du pays hôte, le Népal, de sa coopération et de son appui financier. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande et traite des activités menées par le Centre régional du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. On trouvera en annexe l'état de son fonds d'affectation spéciale pour la première année de l'exercice biennal 2016-2017.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre a axé son programme d'activités sur les domaines suivants : promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, notamment en aidant les États Membres de la région à développer leurs capacités et en leur fournissant une assistance technique et juridique, sur leur demande; renforcement du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale; et mise en place d'activités de sensibilisation et de plaidoyer.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux de désarmement et de non-prolifération

5. Afin de stimuler le dialogue et d'améliorer ainsi l'aptitude des pays et de la région à se conformer aux exigences du Traité sur le commerce des armes, le Centre a organisé un atelier régional de développement des capacités à Apia, du 13 au 15 septembre 2016. Accueillie par le Gouvernement samoan, cette réunion a rassemblé des représentants de 10 États insulaires du Pacifique et des experts internationaux de la maîtrise des armements, issus des administrations, de la société civile et des milieux universitaires, pour examiner des questions liées à l'application du Traité. Les participants ont échangé les données d'expérience qu'ils avaient accumulées en préparant la ratification et l'application du Traité et recensé les besoins à satisfaire en matière d'assistance ainsi que les possibilités de coopération. Parallèlement à l'atelier, une session spéciale a été consacrée à la Convention sur les armes à sous-munitions, tandis qu'un exercice pratique a porté sur l'établissement des rapports nationaux concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Registre des armes classiques de l'ONU et le Rapport des Nations Unies

sur les dépenses militaires. L'atelier a été financé par les Gouvernements australien et néo-zélandais.

6. En coopération avec le Gouvernement cambodgien, le Centre régional a organisé un atelier de deux jours pour renforcer les capacités nationales de contrôle des armes légères et de petit calibre, à Nay Pyi Taw, les 7 et 8 février 2016. Plus de 20 fonctionnaires et spécialistes travaillant pour divers ministères et organismes compétents ainsi que des experts mondiaux et de l'ONU ont examiné à cette occasion les principaux accords internationaux, en particulier le Programme d'action et le Traité sur le commerce des armes. L'atelier a porté essentiellement sur les mesures concrètes propres à améliorer la maîtrise nationale de ces armes, notamment les aspects techniques d'un tel contrôle et le mécanisme national de coordination et le plan d'action national nécessaires à cet effet. L'atelier a été financé par le Gouvernement allemand.

7. À la demande du Gouvernement philippin, le Centre régional a fourni une assistance technique et juridique pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action et contribuer à renforcer les capacités requises aux fins de la ratification du Traité sur le commerce des armes. Dans le cadre de ce projet, qui s'est étalé sur trois mois entre janvier et mars 2017, des experts techniques et juridiques internationaux, accompagnés de représentants du Centre, ont effectué à Manille un premier déplacement qui leur a permis d'évaluer et de recenser les besoins d'assistance en consultant des responsables gouvernementaux et en procédant à des visites sur site. Ils ont ensuite établi des rapports d'examen dans lesquels des recommandations concrètes ont été formulées sur le renforcement des lois, règlements, règles et instructions administratives applicables et des procédures et pratiques opérationnelles à caractère technique ont été définies pour garantir une maîtrise efficace des armes légères et de petit calibre conformément aux normes internationales. Les recommandations ont été présentées aux représentants du Gouvernement et examinées avec eux lors d'une visite finale en mars 2017. Le projet a été financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

8. Afin de renforcer les moyens dont disposent les États d'Asie du Sud-Est pour mettre en œuvre le Programme d'action, le Centre régional a organisé une formation accueillie par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao à Vientiane, en juin 2017. Des participants venus de huit États de la région et de l'Association des chefs de police de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont présenté et examiné des questions pratiques touchant à la mise en œuvre du Programme au niveau national et à l'utilisation des normes internationales sur le contrôle des armes légères. Dans leurs exposés, les représentants du Centre et du Bureau des affaires de désarmement ont particulièrement insisté sur les synergies existant entre l'exécution du Programme d'action et l'établissement de rapports de mise en œuvre, d'une part, et le suivi des progrès concernant la réalisation des cibles 16.1 et 16.4 des objectifs de développement durable, de l'autre. Deux exercices pratiques sur la mise au point d'un plan d'action national et sur l'établissement en ligne de rapports nationaux d'exécution du Programme d'action ont constitué le point d'orgue de la formation et ont permis d'améliorer l'aptitude des représentants nationaux à faire usage de l'outil d'évaluation que sont les normes internationales sur le contrôle des armes légères et à établir des rapports. Le projet a été financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

9. Le Centre régional a organisé une table ronde à Katmandou, en novembre 2016, afin de promouvoir l'application de la résolution 1540 (2004) dans la région. Accueillie par le Gouvernement népalais, cette réunion a rassemblé des

représentants de 15 États Membres, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et du Bureau des affaires de désarmement. Elle a principalement porté sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) (voir S/2016/1038), les synergies de cette résolution avec d'autres régimes de désarmement et de non-prolifération, en particulier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) et le rôle de la coopération régionale dans sa mise en œuvre. Elle a également marqué la relance du Processus de Katmandou, dialogue visant à promouvoir le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération en Asie et dans le Pacifique, à instaurer la confiance et à favoriser la compréhension de ces questions.

10. En coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le groupe d'experts chargé d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Centre régional a lancé, en juillet 2016, un projet commun à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004) à l'échelle régionale. Ce projet vise à favoriser l'application de la résolution en Asie centrale et en Mongolie, en facilitant les dialogues entre les pays sur la question, en élaborant et exécutant des plans d'action nationaux, en intensifiant le rythme de présentation des rapports au Comité, en partageant les pratiques nationales qui ont fait leurs preuves et en élargissant la collaboration entre les acteurs internationaux et régionaux. Il comprend plusieurs activités conçues aux fins d'améliorer l'application nationale de la résolution : a) des tables rondes interinstitutions à l'échelle nationale pour évaluer l'état d'avancement de l'application et aider à la définition des plans d'action; b) des réunions d'experts pour évaluer les progrès réalisés dans l'exécution des plans d'action nationaux; c) des réunions d'examen par les pairs pour permettre aux États d'échanger des données d'expérience et des pratiques efficaces quant à l'application de la résolution 1540 (2004).

11. Dans le cadre du projet conjoint, le Centre régional a organisé trois tables rondes nationales pour promouvoir le dialogue entre les pays concernés et favoriser l'application de la résolution 1540 (2004). Ces rencontres ont eu lieu respectivement au Kirghizistan en septembre 2016, en Ouzbékistan en décembre 2016 et en Mongolie en mai 2017. Elles ont été l'occasion pour les responsables des organes publics compétents de passer en revue les progrès accomplis et de tracer les grandes lignes de la marche à suivre pour actualiser et développer les plans d'action nationaux. Parmi les nouvelles mesures envisagées figuraient le renforcement de la législation nationale, l'adoption de listes de contrôle par pays, la consolidation et la mise en œuvre des mécanismes de contrôle nationaux et la réalisation d'activités de formation et de sensibilisation à la sûreté et à la sécurité des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.

12. À la suite des tables rondes nationales et dans le cadre du projet conjoint, le Centre régional a organisé deux réunions d'experts, pour le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, afin d'évaluer les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux de ces pays; ces deux rencontres se sont tenues à Vienne, en mars et mai 2017, respectivement. Les États concernés y ont rendu compte de l'état d'avancement de leurs plans d'action nationaux et des experts internationaux ont formulé des recommandations à leur intention, en prêtant une attention particulière aux difficultés rencontrées et aux enseignements tirés. Dans la foulée des tables rondes nationales et des réunions d'experts, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan ont préparé des versions actualisées de leurs plans d'action nationaux, tandis que la Mongolie a élaboré un projet de cadre général pour le sien.

13. Toujours dans le cadre du projet conjoint, un examen par les pairs consacré à l'application de la résolution 1540 (2004) a eu lieu à Minsk en août 2016. Il s'agissait du premier examen trilatéral de ce type. Conjointement avec les représentants de l'OSCE, du groupe d'experts chargé d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et du Centre régional, les représentants du Bélarus, du Kirghizistan et du Tadjikistan ont échangé des données d'expérience, formulé des recommandations concrètes et élaboré des documents comportant des éléments législatifs, pratiques et techniques sur la résolution 1540 (2004), à l'appui des plans d'action nationaux du Kirghizistan et du Tadjikistan. Les experts participants ont examiné et présenté les mesures que les pays pouvaient prendre pour appliquer la résolution, notamment les lois relatives au contrôle des exportations et les contrôles aux frontières axés sur la sécurité chimique et biologique. Durant la réunion, deux visites sur site ont été consacrées aux pratiques de détection des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Les participants ont adopté une série de recommandations pour améliorer les plans d'action nationaux de ces deux États d'Asie centrale.

B. Promotion du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité

14. En collaboration avec les Gouvernements du Japon et de la République de Corée, le Centre régional a organisé deux conférences internationales annuelles sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité. Ces conférences ont offert aux États Membres participants, aux organisations intergouvernementales, aux milieux universitaires et à la société civile, entre autres parties prenantes, une occasion importante de débattre librement et ouvertement des principales difficultés rencontrées en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, contribuant ainsi au renforcement de la sécurité et de la confiance et à la recherche de solutions aux problèmes complexes qui se posent en la matière, tant à l'échelle mondiale que dans la région Asie-Pacifique.

15. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, le Centre a organisé à Séoul, les 17 et 18 novembre 2016, la quinzième Conférence conjointe ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, à laquelle ont participé quelque 40 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'instituts stratégiques et d'établissements universitaires. Étaient inscrits à son ordre du jour les défis nucléaires de la péninsule coréenne, en particulier l'application de la résolution 2270 (2016) du Conseil de sécurité, l'incidence et l'efficacité du régime de sanctions et la voie à suivre pour aller de l'avant. La Conférence a également porté sur les liens entre la sécurité des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques et la cybersécurité, plus précisément la nature et l'ampleur des menaces informatiques visant les installations concernées et les moyens de les contrer. En outre, les participants ont échangé des idées sur la nature des améliorations pouvant être apportées aux principaux régimes de contrôle des exportations de missiles et d'armes nucléaires, biologiques et chimiques et sur les difficultés rencontrées à cet égard.

16. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères du Japon et grâce au concours et à l'hospitalité de la préfecture et de la ville de Nagasaki, le Centre a organisé, les 12 et 13 décembre 2016, la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, qui avait pour thème « Vers un monde exempt d'armes nucléaires ». Plus de 60 représentants ont pris part à cette réunion et examiné différentes mesures propres à améliorer l'efficacité de l'actuel cycle

d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il a notamment été question de renforcer la sécurité régionale en encourageant les échanges directs entre les États concernés sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient et en dialoguant avec la République populaire démocratique de Corée pour l'amener à mettre un frein à son programme d'armes nucléaires et apaiser ainsi les tensions dans la péninsule coréenne. Les participants ont préconisé des réductions plus poussées des arsenaux et la fin du maintien en état d'alerte et appelé à prévenir une modernisation plus poussée des armes atomiques, à interdire les essais et à encourager la société civile à jouer un rôle dans la promotion du désarmement nucléaire. Le Centre a organisé plusieurs manifestations parallèles tenues en marge de la Conférence, dont le forum des porte-parole de la jeunesse pour un monde exempt d'armes nucléaires et l'exposition consacrée aux affiches des Nations Unies pour la paix, ou y a participé.

C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation

17. Le Centre a continué de s'employer à consolider ses partenariats avec les principales parties prenantes de la région, dont les États Membres, les organisations sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, par l'intermédiaire d'activités concertées de communication et de sensibilisation et d'initiatives conjointes et de projets menées dans un esprit de collaboration. Dans ce contexte, il a notamment renforcé ses partenariats avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l'Union européenne, l'OSCE, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Forum des îles du Pacifique, grâce à l'échange d'informations, des invitations aux manifestations respectives et des travaux sur des projets conjoints.

18. Le Centre a participé aux délibérations du Groupe de travail du Comité exécutif de la Commission de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et y a fait un exposé au nom du Bureau des affaires de désarmement. Tenue en juillet 2016, à Vientiane, cette réunion a été consacrée aux modifications à apporter au Protocole relatif au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et aux mesures à prendre pour encourager les États dotés d'armes nucléaires à signer le Protocole.

19. Le Centre a également participé et contribué à la première édition du Forum de Vienne sur l'enseignement supérieur pour les femmes dans l'intérêt de la paix, organisée par l'antenne viennoise du Bureau des affaires de désarmement en juillet 2016. S'inscrivant dans le cadre de l'initiative plus large de partenariat pour l'éducation au désarmement et à la non-prolifération, le Forum a réuni des spécialistes issus d'organisations internationales compétentes, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et de groupes de réflexion.

20. Par ailleurs, le Centre a apporté son concours à une réunion consultative régionale sur la prévention du détournement des armes, organisée à Bangkok, en mars 2017, par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Cette rencontre avait pour but d'envisager des ententes régionales et d'étudier les options disponibles pour améliorer la coopération et renforcer les systèmes de contrôle applicables à l'utilisation et l'utilisateur finaux.

21. En outre, le Centre a participé et contribué à la réunion que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a consacrée en mars 2017 à Genève à l'éducation à la justice. Il s'agissait d'élaborer des recommandations en vue de cours universitaires sur la prévention du trafic d'armes à feu et de la violence armée et sur la création et le maintien de zones sans armes.

22. Enfin, en partenariat avec l'OSCE et le groupe d'experts chargé d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Centre a prêté son concours à l'organisation, pour les points de contact nationaux des États d'Asie centrale participants à l'OSCE, d'une session de formation sur l'application de la résolution 1540 (2004), qui a eu lieu à Kaliningrad (Fédération de Russie) en juin et juillet 2016.

D. Reprise des activités depuis le Népal

23. À la suite des forts tremblements de terre survenus au Népal en avril et mai 2015, le Centre avait temporairement déménagé à Bangkok afin d'assurer la continuité de ses services et programmes. Au cours de la période considérée et en application de la résolution 70/65 de l'Assemblée générale, il s'est largement consacré aux préparatifs de sa réinstallation et de la reprise de ses activités à Katmandou. Les activités ont été menées en étroite coopération avec le Gouvernement népalais et le Programme des Nations Unies pour le développement au Népal et ont notamment consisté à trouver un bâtiment résistant aux séismes pour le bureau du Centre, à remettre en état les locaux et à installer mobilier et équipements. En novembre 2016, le Centre a organisé une cérémonie d'inauguration à Katmandou, en présence du Ministre des affaires étrangères du Népal et du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. Le 6 février 2017, il s'est réinstallé à Katmandou et a repris ses activités depuis le Népal. Le Secrétaire général tient à remercier le Gouvernement thaïlandais d'avoir provisoirement hébergé le Centre à Bangkok, de même que le Gouvernement népalais pour la coopération et l'appui, notamment financier, qu'il a fournis pour le retour du Centre à Katmandou.

E. Activités futures

24. Le Centre continuera d'aider les États Membres de la région, sur leur demande, en privilégiant les formes concrètes d'appui et le renforcement des capacités, afin de contribuer aux efforts nationaux et régionaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et de promouvoir le dialogue et la confiance ainsi que l'éducation à la paix et au désarmement dans la région. Il aura toujours pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable en soutenant l'action menée par les États Membres de la région pour combattre les flux illicites d'armes, réduire la violence armée et garantir la participation des femmes à la lutte contre le commerce des armes légères

III. Situation financière, effectifs et administration

A. Situation financière

25. Le Centre a été créé en application de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, avec un financement assuré par les ressources existantes et les contributions volontaires. En 2016, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 484 005 dollars. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour 2016.

26. Le Secrétaire général exprime sa gratitude aux pays qui ont apporté au Centre des contributions financières et en nature, à savoir l'Australie, la Chine, le Kazakhstan, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et la Thaïlande. Il remercie également le Gouvernement népalais pour l'appui politique et financier qu'il fournit depuis longtemps en tant que pays hôte.

27. Le Secrétaire général continue d'inviter les États d'Asie et du Pacifique à verser des contributions financières et en nature au Centre, témoignant ainsi sans ambiguïté de l'importance que les États Membres attachent à son expertise et à son assistance technique.

28. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires des contributions et de l'aide généreuses qu'ils ont apportées au Centre et les encourage à maintenir leur soutien afin de lui permettre de continuer à prêter une assistance technique et au renforcement des capacités aux États Membres de la région qui en font la demande, conformément à son mandat.

B. Effectifs

29. Le budget ordinaire de l'ONU finance les postes d'un spécialiste des questions politiques (hors classe) et directeur du Centre (P-5), d'un spécialiste des questions politiques (P-3) et d'un agent des services généraux (G-7, agent local)

30. Le Népal, pays hôte, a financé deux autres postes d'agent local au moyen de sa contribution annuelle. Le Secrétaire général remercie le Gouvernement suisse pour le financement d'un poste d'expert associé et le Gouvernement japonais pour celui d'un poste de Volontaire des Nations Unies.

IV. Conclusion

31. Au cours de la période considérée, le Centre a participé à plusieurs initiatives de désarmement en Asie et dans le Pacifique, et a prêté son concours à leur déploiement. En coopération avec les États Membres et d'autres acteurs, il a continué de s'acquitter de sa mission et de fournir une assistance aux États Membres qui en font la demande. Les conférences annuelles organisées au Japon et en République de Corée demeurent des occasions importantes de promouvoir le dialogue et la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale.

32. Le Centre a également pris part à des activités de sensibilisation et de mobilisation. Les efforts qu'il déploie pour renforcer les moyens dont les États de la région disposent pour maîtriser les armes classiques et prévenir la prolifération des armes de destruction massive à destination d'acteurs non étatiques conservent toute leur pertinence. Le Centre compte élargir son champ d'action pour réaliser des activités en faveur de l'éducation à la paix et au désarmement ainsi que de l'intégration pleine et effective des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, dans le cadre de l'action engagée par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région et dans le monde.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique en 2016

(En dollars des États-Unis)

Excédent cumulé au 1^{er} janvier 2016	945 995
Recettes	
Contributions volontaires	484 005 ^a
Produit des placements	7 606
Total des recettes (après ajustement sur exercice antérieur)	491 611
Charges	
Frais généraux de fonctionnement	437 151
Remboursements aux donateurs	38 070 ^b
Total des charges	475 221
Excédent/(déficit)	16 390
Excédent/(déficit) cumulé	962 385

^a Contributions volontaires des donateurs, comme suit : Australie, 102 975 dollars; Chine, 150 000 dollars; Kazakhstan, 10 000 dollars; Népal, 111 685 dollars; Nouvelle-Zélande, 64 645 dollars; République de Corée, 41 700 dollars; Thaïlande, 3 000 dollars.

^b Remboursements aux donateurs, comme suit : Allemagne, 23 466 dollars; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 2 168 dollars; Suisse, 12 436 dollars.